MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITE LA REUNION

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle F (Responsable du pôle TICE), emploi-type F2D57 « Ingénieur-e pour l'enseignement numérique », ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LA REUNION, session 2023.

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1er : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle F (Responsable du pôle TICE), emploi-type Ingénieur-e pour l'enseignement numérique, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LA REUNION, au titre de l'année 2023 :

- Monsieur WINER Arnaud, professeur assistant, vice doyen de la faculté de santé, président, Université de La Réunion, Saint-Denis ;
- Madame SEBASTIEN Véronique, ingénieure d'études classe normale, vice-président, Université de La Réunion, Saint-Denis ;
- Monsieur JEAN-JACQUES Aldo, ingénieur d'études classe normale, expert, Université de La Réunion, Saint-Denis ;
- Madame LALA Salma, Notaire, membre, Saint-Denis ;
- Madame ABEL Virginie, cheffe de bureau-officier de sécurité, membre, Hotel de préfecture de La Réunion, Saint-Denis ;
- Monsieur PAYET Vincent, directeur de projet, membre, VP conseil de la Réunion, Saint-Denis ;
- Madame MARIOTTI Anne, ingénieur d'étude classe normale, membre suppléante, Université de La Réunion, Saint-Denis.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Saint Denis, le 01/09/2023

Le Président de l'Université de La Réunion

Le Président de l'Université de la Réunion

Pr Frédéric MIRANVILLE

Pr. Frédéric MIRANVILLE

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION